

MALIK SALEMKOUR,  
président de la LDH

## Ces maux qui minent la

**L**a mort filmée de George Floyd, un Afro-Américain étouffé sous les genoux d'un policier de Minneapolis, le 25 mai 2020, était insupportable et a soulevé une vague mondiale d'indignation. Si l'histoire américaine est singulière vis-à-vis des personnes noires, ces images ont réveillé partout des ressentiments profonds d'injustice qui portent à la fois sur des pratiques violentes et discriminatoires des forces de l'ordre et sur un racisme que les pouvoirs publics n'ont pas endigué, faute d'en traiter aussi les sources et toutes les dimensions.

En France, le rassemblement à l'appel du Comité Adama devant le tribunal judiciaire de Paris, le 2 juin, a été d'une ampleur massive et inattendue, réunissant pacifiquement des dizaines de milliers de personnes, malgré l'interdiction de manifester posée par le préfet de police de Paris. Le décès de ce jeune homme le 19 juin 2016, dans une gendarmerie du Val-d'Oise, dans des conditions et responsabilités toujours non éclaircies, est posé en symbole français de la défiance envers les autorités policières et judiciaires portée par une partie de la population. Les rassemblements populaires se succèdent dans de nombreuses villes, appelant à la vérité et à la justice sur les trop nombreux cas restés impunis, à sortir du déni officiel des violences policières et à combattre le racisme présent dans une institution chargée de les prévenir.

Ces sujets sont sérieux et les débats ouverts ne peuvent être clos par les différences entre la France et les Etats-Unis ou par la déclamation du président de la République de soutien de la puissance publique et de la reconnaissance de la nation aux policiers et gendarmes. Les tentatives de discrépans sur les manifestants tentent de détourner l'attention des problèmes réels posés. Lancer le mot de « séparatiste » inocule l'idée d'une aspiration à des droits spécifiques, à des démarches hors des institutions. Au contraire, ces mouvements appellent avec force à

l'égalité, à la prévention de l'arbitraire et de l'impunité, à des autorités publiques qui traitent chacune et chacun avec les mêmes droits, sans distinction d'origine, de couleur de peau ou de lieux de vie. C'est au nom de la République et de sa devise que sont exprimées ces revendications de justice, d'institutions exemplaires et d'une effectivité des droits égaux pour tous et partout sur le territoire national.

### Des violences individuelles à la répression des mouvements sociaux

La question des violences policières est sur le devant la scène depuis longtemps. Elle émerge au rythme de dramatiques faits divers, souvent dans des quartiers populaires, et des actualités judiciaires les concernant. Avant le cas d'Adama Traoré, l'électrocution mortelle le 27 octobre 2005 de Zyed Benna (17 ans) et de Bouna Traoré (15 ans) pour échapper à un contrôle de police, avec les émeutes dans les banlieues françaises qui s'en sont suivies, reste dans toutes les mémoires avec une procédure conclue en 2015 par la relaxe des deux policiers renvoyés devant le tribunal correctionnel. D'autres affaires sont marquantes comme celle d'Amine Bentounsi, tué d'une balle dans le dos à Noisy-le-Sec en 2012 par un policier condamné en 2017 à cinq ans de prison avec sursis, Théo Luhaka, insulté et violé en février 2017 par une matraque lors d'un contrôle policier avec une instruction en cours, Liu Shaoyao, abattu à Paris par des policiers devant ses enfants en 2017 avec un non-lieu jugé en 2019, Aboubakar Fofana, mort en 2018 au volant de son véhicule par le tir d'un CRS lors d'un contrôle d'identité. Plus récemment, le 5 janvier 2020, Cédric Chouviat meurt à Paris après un plaquage ventral de trois policiers, le 25 mai dernier le jeune Gabriel Djordjevic, 14 ans, apparaît sur les réseaux sociaux le visage tuméfié après une interpellation à Bondy. Ces cas dépassent les comportements individuels

«Les rassemblements populaires qui se succèdent dans de nombreuses villes appellent à la vérité et à la justice sur les trop nombreux cas restés impunis, à sortir du déni officiel des violences policières et à combattre le racisme présent dans une institution chargée de les prévenir.»

# cohésion nationale

de policiers ou gendarmes. Ils interrogent leurs missions, leurs techniques d'intervention et le fonctionnement de la justice. Les victimes et leurs familles se sentent abandonnées par les institutions, en incompréhension des procédures ouvertes, longues et complexes, elles se sentent en déficit d'informations et leurs paroles sont trop souvent mises en doute. Les sanctions, quand elles arrivent, sont jugées inadaptées aux faits en cause, accroissant, chez elles et bien plus largement, le sentiment d'une justice à deux vitesses et d'une impunité des forces de l'ordre. C'est à cela qu'il convient de s'attaquer.

Les critiques des forces de l'ordre naissent aussi de l'expérience, par des populations nouvelles, de la répression des derniers mouvements sociaux, des «gilets jaunes» aux manifestations pour le climat ou contre la réforme des retraites. Les blessés graves, les gazages systématiques, les prises en «nasse» des manifestants ont mis en lumière des violences illégitimes et une stratégie du maintien de l'ordre qui dépasse ceux qui la mettent en œuvre et qui renvoie directement à la chaîne de commandement et aux volontés politiques. Des propositions sont sur la table pour sortir d'une militarisation néfaste des opérations de sécurité publique et rétablir une confiance partagée entre la police et tous les citoyens. Le gouvernement doit sortir du déni et y travailler. Il convient d'assurer une transparence des données sur ces violences et de créer un service d'enquête indépendant, de réviser les méthodes d'intervention de maintien de l'ordre afin de prévenir les dérives constatées, d'abandonner des armements inadaptés et dangereux, d'interdire des techniques d'immobilisation mortelles, d'assurer un traitement judiciaire équitable des faits de violences policières et un meilleur encadrement des procédures d'outrage et rébellion, de former les policiers et gendarmes, notamment ceux intervenant dans les quartiers populaires et de redéployer une police de

proximité en dialogue avec tous les habitants. Il s'agit aussi de lutter contre les contrôles au faciès, avec notamment l'instauration d'un récépissé de contrôle d'identité, de réformer les conditions autorisant ces contrôles aujourd'hui détournés de leur objet à des fins de pression et de répression, notamment envers les étrangers.

## Racisme, préjugés, discriminations: en débattre pour agir

L'agression et les insultes racistes envers un sans-papiers à L'Île-Saint-Denis en avril 2020, les dernières révélations de groupes racistes sur les réseaux sociaux et le rapport du Défenseur des droits en juin dernier dénonçant des pratiques discriminatoires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement à Paris montrent, si nécessaire, l'importance de lutter contre le racisme et les préjugés au sein de la police qui, comme le reste de la population, n'est pas épargnée de ce fléau. Il n'est pas de racisme d'Etat, celui-ci ayant fixé le cadre et ouvert les moyens de le combattre. Mais il est des pratiques publiques et privées qui font système et discriminent. Elles sont à étudier librement pour éclairer des réponses préventives. Le traitement incomplet de l'histoire de France, notamment coloniale, empêche une lecture utile des mécanismes complexes à l'œuvre qui alimentent des préjugés et du racisme. Il est temps de les affronter. L'Etat, par ses représentants publics, avec leurs discours et les dispositions qu'ils adoptent, doit garantir que toutes personnes vivant en France soient traitées avec les mêmes droits et en égale dignité. Celles et ceux qui manifestent après la mort de George Floyd appellent aux débats et à l'action. Il est de notre responsabilité collective de saisir d'urgence cette opportunité pour combattre ensemble ces maux qui minent notre cohésion nationale. ●